

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 648

29 mars 2006

SOMMAIRE

Agrico S.A., Luxembourg	31075	Lyna Investments, S.à r.l., Luxembourg	31100
Agrico S.A., Luxembourg	31075	Maison Wersant, Peinture-Décors, S.à r.l., Redange-sur-Attert	31058
AP Union Group, S.à r.l., Luxembourg	31088	O. Metall-Luxembourg S.A., Heinerscheid	31076
Blauenberg S.A., Luxembourg	31094	OML Buildings S.A., Heinerscheid	31088
Brimag A.G., Huldange	31084	OML Marketing S.A., Heinerscheid	31088
Caisscom, S.à r.l., Weiswampach	31076	Pyrolux, S.à r.l., Ingeldorf	31102
Coral Holding S.A., Luxembourg	31057	Quality Electronics Design S.A., Echternach	31072
D.N.D. Building, S.à r.l., Diekirch	31084	SBS Broadcasting, S.à r.l., Luxembourg	31062
Dabih, S.à r.l., Luxembourg	31083	SBS Broadcasting, S.à r.l., Luxembourg	31063
Dana Invest S.A., Diekirch	31084	Silocentrale, Société d'Exploitation des Silos de la Centrale Paysanne, S.à r.l., Mersch	31076
Entreprise de Construction G. Parmentier, S.à r.l., Wilwerdange	31064	Specialty Coating Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	31077
Euro-Guss S.A., Echternach	31072	Terrabel Development S.A., Mertert	31102
Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg	31104	Thesaly S.A., Echternach	31058
Food-Regie, S.à r.l., Mertert	31093	Transcom Investments & Finance S.A., Luxembourg	31102
Hans Herbert Fox, S.à r.l., Luxembourg	31103	Transcom Investments & Finance S.A., Luxembourg	31102
HBI, S.à r.l., Niederanven	31084	Transports Heico S.A., Colpach-Haut	31058
IFM Luxembourg (Poland), S.à r.l., Luxembourg	31064	Trillium, S.à r.l., Luxembourg	31058
IPEF III Holdings N° 7 S.A., Luxembourg	31061	Unalux S.A.H., Luxembourg	31101
Jet Lux S.A., Ettelbruck	31076	Unalux S.A.H., Luxembourg	31101
Konkret, S.à r.l., Mersch	31094	Veiner Bakes, S.à r.l., Vianden	31101
Konkret, S.à r.l., Mersch	31094	Veiner Bakes, S.à r.l., Vianden	31101
L.A. Productions S.A., Luxembourg	31072	Vertigo Holding, S.à r.l., Luxembourg	31096
L.A. Productions S.A., Luxembourg	31072		
L.A. Productions S.A., Luxembourg	31072		
L.A. Productions S.A., Luxembourg	31073		
LSF A&T Investments, S.à r.l., Luxembourg	31073		
Luxspreg, S.à r.l., Vianden	31088		

CORALI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.566.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(001318.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

TRANSPORTS HEICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, Am Bongert.
R. C. Luxembourg B 94.989.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(903846.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2005.

MAISON WERSANT, PEINTURE-DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 31A, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 99.275.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2005, réf. DSO-BL00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 décembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903854.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

THESALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 106.073.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2005, réf. DSO-BL00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 décembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903855.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

TRILLIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 113.097.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

TRILLIUM HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company, with registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, represented by its manager, Mr Olivier Dorier, company director, born in Saint-Rémy (France), on 25 September 1968, residing professionally in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Said appearing party, represented as stated hereabove, required the notary to draw up the following document containing the memorandum and articles of association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») that the party declares constituted hereby.

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company that shall be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and articles of association.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The title of the company shall be TRILLIUM, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. The registered office of the company shall be established in Luxembourg.

Art. 5. The company shall be constituted for an unlimited period of time.
It shall come into being on the date of its constitution.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.00) each.

The one hundred (100) shares have been subscribed by the sole partner TRILLIUM HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the company, which the partner acknowledges to be the case.

Art. 7. Transactions involving the disposal of partner shares shall be documented by means of an authenticated document or a document signed privately. Such transactions shall be carried out in compliance with the corresponding statutory provisions.

Art. 8. The company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not have seals placed on the company's property or documents for any reason whatsoever.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners; they shall be appointed and may be revoked at any time by a general meeting of partners.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office.

Unless the general meeting of partners disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out any act necessary to or of use in the achievement of the company's object.

Art. 11. Each partner may take part in the collective decisions, whatever the number of shares each holds. Each partner has a number of votes equal to the number of partner shares owned, and may be validly represented at meetings of partners by a person bearing a special power of attorney.

When and for as long as one partner alone holds all the partner shares, the company shall be a single-person company (société unipersonnelle) within the meaning of Article 179(2) of the Commercial Companies Act of 10 August 1915 as subsequently amended; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the same Act shall be applicable, i.e. every decision adopted by the single partner and every contract between the single partner and the company must be drawn up in writing and the clauses concerning general meetings of partners shall not be applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not, by reason of their function, incur any personal obligation in respect of undertakings properly made by them in the name of the company.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

Art. 14. On the thirty-first of December each year, the accounts shall be closed and the manager(s) shall draw up an inventory indicating the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after the deduction of company charges, amortisations and such decreases in value as the partners may feel necessary or useful, shall constitute the company's net profits.

The balance remaining after allocation to the statutory reserve shall be at the disposal of the general meeting of partners to use as it chooses.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For anything not provided for in the present memorandum and articles of association, the partners shall refer to the statutory provisions and be bound thereby.

Transitional provision

The first financial year shall commence on the date of the company's constitution and end on the thirty-first of December two thousand and six.

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00).

Resolutions adopted by the sole partner

The appearing party, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is fixed at one.

2.- Is appointed as manager for an unlimited period:

Mr Olivier Dorier, previously named.

The company is validly committed, in all circumstances, by the sole signature of the manager.

3.- The address of the company is fixed at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

TRILLIUM HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, représentée par son gérant, Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né à Saint-Rémy (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de TRILLIUM, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, TRILLIUM HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Oliver Dorier, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Dorier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 61, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

E. Schlessler.

(003471.3/227/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

IPEF III HOLDINGS N° 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.653.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS N° 7 S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 75.653 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 625 du 2 septembre 2000.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 286 du 20 avril 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(003702.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**SBS BROADCASTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PKS MEDIA, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 9.012.650.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 110.393.

1. Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 19 décembre 2005 que les associés de la Société ont transféré un nombre total de 7.712 parts sociales de classe A, 15.424 parts sociales de classe B, 23.134 parts sociales de classe C et 30.844 parts sociales de classe D de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, à TELEGRAAF MEDIA GROEP NV, une société publique (naamloze vennootschap), constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse professionnelle à Basisweg 30, 1043 AP Amsterdam, Pays-Bas, de la manière suivante:

- PERMIRA EUROPE III L.P. 1, cède 959 parts sociales de classe A, 1.919 parts sociales de classe B, 2.878 parts sociales de classe C et 3.837 parts sociales de classe D et continue de détenir 3.526 parts sociales de classe A, 7.052 parts sociales de classe B, 10.578 parts sociales de classe C et 14.103 parts sociales de classe D;

- PERMIRA EUROPE III L.P. 2, cède 2.768 parts sociales de classe A, 5.536 parts sociales de classe B, 8.305 parts sociales de classe C et 11.073 parts sociales de classe D et continue de détenir 10.173 parts sociales de classe A, 20.347 parts sociales de classe B, 30.520 parts sociales de classe C et 40.694 parts sociales de classe D;

- PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG, cède 36 parts sociales de classe A, 73 parts sociales de classe B, 109 parts sociales de classe C et 145 parts sociales de classe D et continue de détenir 133 parts sociales de classe A, 266 parts sociales de classe B, 399 parts sociales de classe C et 533 parts sociales de classe D;

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, cède 69 parts sociales de classe A, 137 parts sociales de classe B, 205 parts sociales de classe C et 273 parts sociales de classe D et continue de détenir 251 parts sociales de classe A, 502 parts sociales de classe B, 753 parts sociales de classe C et 1.005 parts sociales de classe D;

- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, cède 24 parts sociales de classe A, 47 parts sociales de classe B, 70 parts sociales de classe C et 94 parts sociales de classe D et continue de détenir 86 parts sociales de classe A, 172 parts sociales de classe B, 259 parts sociales de classe C et 344 parts sociales de classe D;

- KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership, cède 2.795 parts sociales de classe A, 5.590 parts sociales de classe B, 8.386 parts sociales de classe C et 11.181 parts sociales de classe D et continue de détenir 10.272 parts sociales de classe A, 20.545 parts sociales de classe B, 30.817 parts sociales de classe C et 41.090 parts sociales de classe D;

- KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, cède 932 parts sociales de classe A, 1.864 parts sociales de classe B, 2.795 parts sociales de classe C et 3.726 parts sociales de classe D et continue de détenir 3.424 parts sociales de classe A, 6.848 parts sociales de classe B, 10.272 parts sociales de classe C et 13.697 parts sociales de classe D;

- KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), Limited Partnership, cède 129 parts sociales de classe A, 258 parts sociales de classe B, 386 parts sociales de classe C et 515 parts sociales de classe D et continue de détenir 473 parts sociales de classe A, 946 parts sociales de classe B, 1.420 parts sociales de classe C et 1.892 parts sociales de classe D;

2. Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 19 décembre 2005 que KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership et KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, associés de la Société ont transféré un nombre total de 64 parts sociales de classe A, 128 parts sociales de classe B, 192 parts sociales de classe C et 257 parts sociales de classe D de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, à KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), Limited Partnership, un autre associé de la société, de la manière suivante:

- KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership, cède 12 parts sociales de classe A, 23 parts sociales de classe B, 35 parts sociales de classe C et 48 parts sociales de classe D et continue de détenir 10.260 parts sociales de classe A, 20.522 parts sociales de classe B, 30.782 parts sociales de classe C et 41.042 parts sociales de classe D;

- KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, cède 52 parts sociales de classe A, 105 parts sociales de classe B, 157 parts sociales de classe C et 209 parts sociales de classe D et continue de détenir 3.372 parts sociales de classe A, 6.743 parts sociales de classe B, 10.115 parts sociales de classe C et 13.488 parts sociales de classe D;

3. Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 19 décembre 2005 que KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership, associé de la Société, a transféré un nombre total de 308 parts sociales de classe A, 617 parts sociales de classe B, 925 parts sociales de classe C et 1.233 parts sociales de classe D de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune à KKR EUROPEAN FUND II, Limited Partnership, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #11768199 et agissant par son associé général KKR ASSOCIATES EUROPE II, Limited Partnership, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #11768215 et agissant par son associé général KKR EUROPE II LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro 148422, de la manière suivante:

- KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership, cède 308 parts sociales de classe A, 617 parts sociales de classe B, 925 parts sociales de classe C et 1.233 parts sociales de classe D et continue de détenir 9.952 parts sociales de classe A, 19.905 parts sociales de classe B, 29.857 parts sociales de classe C et 39.809 parts sociales de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour SBS BROADCASTING, S.à r.l.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02460. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003660.3/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**SBS BROADCASTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PKS MEDIA, S.à r.l.).
Capital social: EUR 9.012.650.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 110.393.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 20 décembre 2005 que TELEGRAAF MEDIA GROEP NV, associé de la Société, a transféré 7.712 parts sociales de classe A, 15.424 parts sociales de classe B, 23.134 parts sociales de classe C et 30.844 parts sociales de classe D de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, à TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V., une société publique (naamloze vennootschap), constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse professionnelle à Basisweg 30, 1043 AP Amsterdam, Pays-Bas, de la manière suivante:

- TELEGRAAF MEDIA GROEP NV, cède 7.712 parts sociales de classe A, 15.424 parts sociales de classe B, 23.134 parts sociales de classe C et 30.844 parts sociales de classe D et ne détient plus de parts sociales de classe A, ni de parts sociales de classe B, ni de parts sociales de classe C, ni de parts sociales de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour SBS BROADCASTING, S.à r.l.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003662.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. PARMENTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange.
R. C. Luxembourg B 106.457.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2005, réf. DSO-BL00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 décembre 2005.

Signature.

(903857.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

IFM LUXEMBOURG (POLAND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 113.164.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INDUSTRY FUNDS MANAGEMENT (NOMINEES) LIMITED, with registered office at Casselden Place, Level 29, 2 Lonsdale Street, Melbourne Victoria 3000, Australia, registered under number ABN 56003969891, acting as trustee for IFM INFRASTRUCTURE FUNDS, with registered office at Casselden Place, Level 29, 2 Lonsdale Street, Melbourne Victoria 3000, Australia, registered under number ABN 91157945930, here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Australia on December 7, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders (the shareholders are hereafter collectively referred to as the «Shareholders» and each the «Shareholder»), but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of IFM LUXEMBOURG (POLAND), S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-Ville.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-Ville by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by a Board of managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated «Category A managers» and «Category B managers».

The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the Board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager or Board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, obligatorily one Category A manager and one Category B manager.

The manager or Board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The manager or Board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The Board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of managers.

The Board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and obligatorily with at least the presence or the representation of one Category A manager and one Category B manager. Any decisions made by the Board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A manager and one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision

can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, Shareholder, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, Shareholder, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital. One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the Board of managers; and
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2006.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, have been subscribed by INDUSTRY FUNDS MANAGEMENT (NOMINEES) LIMITED, prenamed, acting as trustee for IFM INFRASTRUCTURE FUNDS, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole Shareholder resolves to:

1. Fix the number of managers at three (3).
2. Appoint the following as managers of the Company:

Category A manager:

- Mr Damian Moloney, companies' director, born in Melbourne, Australia, on September 21, 1963, residing at 4 Coolgardie Avenue, Malvern East, Victoria 3145, Australia.

Category B managers:

- Mr Olivier Dorier, companies' director, born in Saint-Remy, France, on September 25, 1968, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- Mr Hugo Neuman, companies' director, born in Amsterdam, the Netherland, on October 21, 1960, residing at 16, rue J.B. Frefez, L-1724 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INDUSTRY FUNDS MANAGEMENT (NOMINEES) LIMITED, ayant son siège social à Casselden Place, Level 29, 2 Lonsdale Street, Melbourne Victoria 3000, Australie, enregistrée sous le numéro ABN 56003969891, agissant en sa qualité de trustee de IFM INFRASTRUCTURE FUNDS, ayant son siège social à Casselden Place, Level 29, 2 Lonsdale Street, Melbourne Victoria 3000, Australie, enregistrée sous le numéro ABN 91157945930, représentée par Mrs Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Australie le 7 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination IFM LUXEMBOURG (POLAND), S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «gérants de catégorie A» et «gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec obligatoirement au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans

l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs, seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le Conseil de Gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente juin 2006.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été souscrites par INDUSTRY FUNDS MANAGEMENT (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée, agissant en sa qualité de trustee de IFM INFRASTRUCTURE FUNDS, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- M. Damian Moloney, directeur de sociétés, né à Melbourne, Australie, le 21 septembre 1963, résidant au 4 Coolgardie Avenue, Malvern East, Victoria 3145, Australie.

Gérants de catégorie B:

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy, France, le 9 septembre 1968, ayant son adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- M. Hugo Neuman, directeur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, résidant au 16, rue J.B. Frefez, L-1724 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 25, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

J. Elvinger.

(004419.3/211/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

EURO-GUSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 93.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2005, réf. DSO-BL00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 décembre 2005.

Signature.

(903858.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

QUALITY ELECTRONICS DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 98.821.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2005, réf. DSO-BL00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 décembre 2005.

Signature.

(903859.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2005.

L.A. PRODUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.744.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(000910.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

L.A. PRODUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.744.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(000908.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

L.A. PRODUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.744.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(000907.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

31073

L.A. PRODUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.744.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(000906.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 89.368.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg société à responsabilité limitée LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company) having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated on 9 October 2002 pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n° 1653 dated 19 November 2002 on page 79329, as amended by a deed of the undersigned notary of 18 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 389 dated 9 April 2003, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89.368.

There appeared:

1. LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., established in 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, USA Delaware, USA, represented by Benjamin D. Velvin III, Vice President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner of LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., here represented by Ms Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 19 December 2005 in Dallas, Texas;
 2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., established in Washington Mall, Suite 104, 1st Floor, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda, represented by Sandra Collins, Vice President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner of LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 19 December 2005 in Hamilton, Bermuda;
 3. HUDCO PARTNERS IV INTERNATIONAL, L.P., established in Washington Mall, Suite 104, 1st Floor, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda, represented by Sandra Collins, Vice President of HudCo GenPar IV, LTD., here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 19 December 2005 in Hamilton, Bermuda;
- which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the appearing parties own 100% of the Company's share capital and the entire share capital is thus present or represented;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
 1. the decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. the decision to appoint Mr Philippe Detournay, Mr Michael D. Thomson and Mr Benjamin Drew Velvin III as liquidators (liquidateurs) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidators);
 3. the determination of the powers of the Liquidators and the liquidation procedure of the Company; and
 4. the decision to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Philippe Detournay, Mr Michael D. Thomson and Mr Benjamin Drew Velvin III as liquidators (liquidateurs) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidators).

The Liquidators have the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under their sole individual signature.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the Liquidators the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidators may, under their sole responsibility, delegate their powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidators shall be authorised to make, in their sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The meeting resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée le 9 octobre 2002 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1653 du 19 novembre 2002 à la page 79329, modifié par un acte du même notaire du 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 389 du 9 avril 2003, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.368.

Ont comparu:

1. LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., établie au 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, Delaware, Etats-Unis, représenté par Benjamin D. Velvin III, Vice Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner de LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P.,

ici représentée par Melle Maïté Melaye, juriste, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2005 à Dallas, Texas;

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établie à Washington Mall, Suite 104, 1^{er} étage, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermudes, représenté par Sandra Collins, Vice Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner de LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

ici représentée par Melle Maïté Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2005 à Hamilton, Bermudes,

3. HUDCO PARTNERS IV INTERNATIONAL, L.P., établie à Washington Mall, Suite 104, 1^{er} étage, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermudes, représenté par Sandra Collins, Vice Président de HudCo GenPar IV, LTD.,

ici représentée par Melle Maïté Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2005 à Hamilton, Bermudes;

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessous ont demandé au notaire d'acter que:

I. les comparants détiennent 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;

2. nomination de M. Philippe Detournay, M. Michael D. Thomson et M. Benjamin Drew Velvin III comme liquidateurs de la Société (les Liquidateurs), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

3. détermination des pouvoirs à conférer aux Liquidateurs et de la procédure de liquidation; et

4. décision de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateurs M. Philippe Detournay, M. Michael D. Thomson et M. Benjamin Drew Velvin III (les Liquidateurs), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous leur seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Les Liquidateurs sont autorisés à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Les Liquidateurs pourront déléguer, sous leur propre responsabilité, leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Liquidateurs sont autorisés à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Melaye, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(003682.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

AGRICO, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.030.

Veillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour AGRICO

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001591.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

AGRICO, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.030.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08996, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour AGRICO, Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(001563.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

CAISSCOM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 102.971.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2005, réf. DSO-BK00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 12 décembre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903861.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

JET LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903864.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

O. METALL-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.
R. C. Luxembourg B 91.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(903867.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

**SILOCENTRALE, SOCIETE D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 6.090.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme VERSIS S.A., avec siège social à L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.783, (numéro matricule: 2004 2209 962), ici dûment représentée par la signature conjointe de son Directeur, Monsieur Jos Jungen, directeur, demeurant à L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin, et d'un de ses administrateurs, Monsieur Victor Feyder, viticulteur, demeurant à L-6685 Mertert, 14A, rue du Port.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée SOCIETE D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE, en abrégé SILOCENTRALE, (ci-après «SILOCENTRALE»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 6.090, avec siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 octobre 1959, publié au Mémorial C numéro 75 du 7 novembre 1959,

que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie de formalisation.

- Que le capital est fixé à huit millions deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (8.295.000,- EUR), représenté par trente-trois mille cent quatre-vingts (33.180) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales en date de ce jour, la société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé CEPAL, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), a cédé ses trente-trois mille cent quatre-vingts (33.180) parts sociales qu'elle détenait dans la prédésignée société SILOCENTRALE à la société anonyme VERSIS S.A., prédésignée.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier le deuxième alinéa de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à huit millions deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (8.295.000,- EUR), représenté par trente-trois mille cent quatre-vingts (33.180) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, détenues par la société anonyme VERSIS S.A., avec siège social à L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.783.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Jungen, V. Feyder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2005, vol. 534, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2005.

J. Seckler.

(003720.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SPECIALTY COATING SYSTEMS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.117.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SCS HOLDING LLC, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under the number 4061271, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, United States of America, on December 16, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial

property rights for its own account or for the account of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of SPECIALTY COATING SYSTEMS LUXEMBOURG.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one or more A managers (the «A Managers») and one or more B managers (the «B Managers»), who need not be shareholders. The A Managers and the B Managers are collectively referred to as the «managers».

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager together with one B Manager.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place within the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if one of the A Manager and one of the B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the A Managers and of the B Managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Manager together with any B Manager or by two A Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any A Manager together with any B Manager or by two A Managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of each year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by SCS HOLDING LLC, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above appearing party, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr Mark H. Deblois, investment professional, born on February 16, 1956 in Rhode Island, United States of America, residing at 184 Forest Street, Sherborn, MA 01770, United States of America; and

B Manager:

- NEW LUXCO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.715, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SCS HOLDING LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée auprès du Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 4061271, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Massachussetts, Etats-Unis d'Amérique, le 16 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou tout autre moyen, ainsi que la cession par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, (ii) la concession de licence sur ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle ou industrielle pour son propre compte ou pour le compte de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de par-

participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de SPECIALTY COATING SYSTEMS LUXEMBOURG.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A (les «Gérants A») et d'un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Les Gérants A et les Gérants B sont collectivement référencés comme étant les «gérants».

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement, étant convenu que les réunions du conseil de gérance ne pourront se tenir qu'au Grand-Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication simi-

laire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'un des Gérants A et l'un des Gérants B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants A et des Gérants B présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B ou par deux Gérants A. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B ou par deux Gérants A ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par SCS HOLDING LLC, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Monsieur Mark H. Deblois, investment professionnel, né le 16 février 1956 à Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 184 Forest Street, Sherborn, MA 01770, Etats-Unis d'Amérique; et

Gérant B:

- NEW LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.715, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 899, fol. 84, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(003801.3/239/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

DABIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.984.

Extrait d'un acte de cession de parts sociales signé le 19 décembre 2005

Il résulte d'un acte de cession signé le 19 décembre 2005 entre ANGLO SAXON TRUSTEES LIMITED, agissant en qualité de trustee de MEDIA TRUST, c/o Jackson Russell, Level 3, KPMG Centre, 9, Princes Street, Auckland, Nouvelle-Zélande (Associé unique de DABIH, S.à r.l.), que l'Associé unique de la société DABIH, S.à r.l. a cédé 75 parts sociales des 150 parts sociales qu'il détient dans ladite société de EUR 100,- chacune, à la société GALINA PROPERTIES CORP., avec siège social à El Dorado Building 52nd and E. Mendez Streets, Panama City, République du Panama.

A la suite de cette cession le capital social de la Société est composé comme suit:

- ANGLO SAXON TRUSTEES LIMITED	50 parts sociales
- GALINA PROPERTIES CORP	75 parts sociales
Total	150 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001340.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

D.N.D. BUILDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 81.358.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903868.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

BRIMAG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, op d'Schleid.
R. C. Luxembourg B 100.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903869.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

DANA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 93.090.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903870.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

**HBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l.).
Share capital: EUR 517,175.-.**

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht.
R. C. Luxembourg B 109.134.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HBI, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and initially incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 22 June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times since its incorporation, in particular:

- the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. into HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 11 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, undersigned, on 18 July 2005, not yet published in the Mémorial C;
- the corporate capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, undersigned, on 20 July 2005, not yet published in the Mémorial C;
- the corporate capital of the Company has been increased from one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, undersigned, on 22 July 2005, not yet published in the Mémorial C; and
- the name of the Company has been changed from HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. into HBI, S.à r.l. and the corporate capital of the Company has been increased from two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) to three hundred and twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 27 July 2005, not yet published in the Mémorial C;
- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) to three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 28 July 2005, not yet published in the Mémorial C;
- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) to four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 10 August 2005, not yet published in the Mémorial C;
- the corporate capital of the Company has been increased from four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 11 August 2005, not yet published in the Mémorial C;
- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) to five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 12 August 2005, not yet published in the Mémorial C; and
- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of to five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) to five hundred seventeen thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 517,175.-) by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 19 August 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), who appoints as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that

- the seven hundred and fifty (750) shares of class A (referred to as the «A Ordinary Shares»);
- the two hundred and fifty (250) shares of class B (referred to as the «B Ordinary Shares»);
- thirteen thousand seven hundred and eighteen (13,718) preference shares of class A (hereafter referred to as the «A Preference Shares»); and
- five thousand nine hundred and sixty-nine (5,969) preference shares of class B (hereafter referred to as the «B Preference Shares»).

All with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To transfer the registered office of the Company from Niederanven to Luxembourg-City, with effect as of 8 September 2005, and to amend accordingly the article 2 of the articles of associations of the Company which shall read as follows:

«**2. Registered office**

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
- 2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.»

2) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously in compliance with the Articles and in particular article 13 of the Articles:

Sole resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Niederanven to Luxembourg-City, and more specifically at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 8 September 2005, and to amend accordingly the article 2 of the articles of associations of the Company which shall read as follows:

«2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
- 2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Mersch, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134 et constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la «Sociétés»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution, en particulier:

- la dénomination de la Société a été changée de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;
- les Statuts ont été refondus en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Henri Hellinckx, soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;
- le capital de la Société a été augmenté de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525,-) en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Henri Hellinckx, soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;
- le capital de la Société a été augmenté de cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525,-) à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.575,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 22 juillet 2005 par le notaire Henri Hellinckx, soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; et
- la dénomination de la Société a été changée de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en HBI, S.à r.l. et le capital de la Société a été augmenté de deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.575,- EUR) à trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (312.575,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 27 juillet 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;
- le capital de la Société a été augmenté de trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (312.575,- EUR) à trois cent vingt-mille trois cents euros (320.300,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 28 juillet 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;
- le capital de la Société a été augmenté de trois cent vingt-mille trois cents euros (320.300,- EUR) à quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (471.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 10 août 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;
- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (471.175,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (488.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 11 août 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;
- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (488.175,- EUR) à cinq cent douze mille six cent soixante-quinze euros (512.675,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C; et
- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent douze mille six cent soixante-quinze euros (512.675,- EUR) à cinq cent dix-sept mille cent soixante-quinze euros (517.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 19 août 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varientur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que:

- les sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A (les «Parts Ordinaires A»);
- deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B (les «Parts Ordinaires B»);
- treize mille sept cent dix-huit (13.718) parts préférentielles sociales de classe A, (les «Parts Préférentielles A»); et
- cinq mille neuf cent soixante-neuf (5.969) parts préférentielles sociales de classe B (les «Parts Préférentielles B»).

Toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et l'assemblée, nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décider de transférer le siège social de la Société de Niederanven à Luxembourg-Ville, avec effet au 8 septembre 2005, et de modifier l'article 2 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.»

2) Divers.

Après délibération, la résolution a été prise à l'unanimité en application des Statuts de la Société et en particulier avec l'article 13 des Statuts:

Résolution unique

Les Associés décident de décider de transférer le siège social de la Société de Niederanven à Luxembourg-Ville, et plus spécifiquement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2005, et de modifier l'article 2 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«2. Siège social

2.4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.5. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.6. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2005, vol. 433, fol. 12, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(004275.3/242/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

31088

OML BUILDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.
R. C. Luxembourg B 102.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903871.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

OML MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.
R. C. Luxembourg B 97.143.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903872.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

LUXSPRENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 1, route de Bettel.
R. C. Luxembourg B 99.946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903873.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

AP UNION GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 113.122.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of November.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. Mr Edward Rzeznik, manager, residing at Slocina 386D, 35-330 Rzeszów, Poland,
 2. Mr Marek Krzystkiewicz, manager, residing at Slocina 386E, 35-330 Rzeszów, Poland,
 3. Mr Jacek Mosson, manager, residing at Slocina 386D, 35-330 Rzeszów, Poland,
 4. Mr Waldemar Tadeusz Lenkowski, manager, residing at Slocina, 514D, 35-330 Rzeszów, Poland,
- all here represented by Mr Piotr Kaminski, residing in 35-312 Rzeszów, ul Strazacka 13.
by virtue of four proxies.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AP UNION GROUP, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at thirteen thousand five hundred Euro (13,500.- EUR) represented by five hundred and forty (540) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

1. The company's shares are freely transferable between partners.

2. Each partner has a pre-emptive right to purchase shares.

The pre-emptive right may be exercised within three months of a written notice of the shareholder's intention to dispose of shares.

3. They may only be transferred to new partners following to the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to 90% of the share capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12.

1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, if the general meeting of shareholders accepts it.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

2. The General Meeting of Shareholders is required to decide and pass resolutions and to do the following;

- to decide upon the distribution of net profit, or the exclusion of it or its part, and the covering of losses;
- to give the consent to dispose of or lease the Company's business or to establish the right of use;
- to agree to dispose of, acquire or encumber the fixed assets of the Company if the value of a single transaction exceeds 2,000.- EUR, or if the value of monthly transactions exceeds 3,000.- EUR. This rule will not apply to payment for CITCO Group, for which payment can be done under the invoice accepted by written permission of Shareholder/ shareholders who own min. 52% of share capital;
- to approve selling or buying shares/stocks;
- to approve for encumbering the Company's assets, including shares/stocks possessed in other companies;
- to agree to take up credits or loans or any one-time financial obligations;
- to approve for guaranty/warranty, bail or any other kind of indemnity/security provided by the Company to third parties;
- to decide upon annual and long-term plans for the Company;
- to decide upon the co-operation and participation of the Company in other business entities or the withdrawal from such companies;
- to approve to sign contracts with banks or any other banking firms.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than 90% of the share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. Mr Edward Rzeznik, prenamed, one hundred and eighty shares	180
2. Mr Marek Krzystkiewicz, prenamed, one hundred and forty shares	140
3. Mr Jacek Mosson, prenamed, one hundred and forty shares	140
4. Mr Waldemar Tadeusz Lenkowski, prenamed, eighty shares	80
Total: five hundred and forty shares	540

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of thirteen thousand five hundred Euro (13,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Edward Rzeznik, gérant, demeurant à Slocina 386D, 35-330 Rzeszów, Pologne,
2. Monsieur Marek Krzystkiewicz, gérant, demeurant à Slocina 386D, 35-330 Rzeszów, Pologne,
3. Monsieur Jacek Mosson, gérant, demeurant à Slocina 386D, 35-330 Rzeszów, Pologne,
4. Monsieur Waldemar Tadeusz Lenkowski, gérant, demeurant à Slocina 514D, 35-330 Rzeszów, Pologne, tous ici représentés par Monsieur Piotr Kaminski, demeurant au 35-312 Rzeszów, ul Strazacka 13, en vertu de quatre procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination AP UNION GROUP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille cinq cents euros (13.500,- EUR) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10.

1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

2. Chaque associé a un droit de préemption en ce qui concerne l'achat de parts. Le droit de préemption doit être exercé dans un délai de trois mois suivant la notification faite par l'associé de son intention de disposer de ses parts sociales.

3. Les parts sociales ne pourront être mises à disposition des nouveaux associés que suite à la prise d'une résolution par les associés s'exprimant en assemblée générale à une majorité représentant au moins 90% du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12.

1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, si l'assemblée des associés l'accepte.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

2. L'assemblée générale des associés devra décider, résoudre et accomplir les tâches suivantes:

1. décider de la distribution des bénéfices ou de leur exclusion en tout ou en partie, ainsi que de l'endossement des pertes;

2. donner son consentement pour la disposition ou la location de l'activité de la société, ainsi que pour l'établissement d'un droit d'usage;

3. accepter de disposer, d'acquérir ou de grever le patrimoine de la société si la valeur d'une transaction simple dépasse 2.000,- EUR ou si la valeur des transactions mensuelles dépasse 3.000,- EUR. Cette règle ne sera pas applicable pour les paiements envers le groupe CITCO, pour lequel les paiements pourront être effectués par simple autorisation écrite de la part d'un/des associé(s) détenant minimum 52% du capital, après présentation de la facture.

4. approuver la vente ou l'achat des parts/titres;

5. approuver de grever les actifs de la société, y compris les parts/titres détenues dans d'autres sociétés;

6. approuver les crédits, les prêts ou toute autre obligation financière ponctuelle;

7. approuver les cautions/garanties, bail ou toute autre indemnité/sûreté allouée par la société à des tiers;

8. décider des stratégies annuelles et à long-terme pour la société;

9. décider de la coopération, de la participation ou du retrait de la société dans d'autres entités;

10. approuver les contrats avec les banques ou tout autre organisme financier.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de 90% du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Edward Rzeznik, prénommé, cent quatre-vingt parts sociales.	180
2. Monsieur Marek Krzystkiewicz, prénommé, cent quarante parts sociales	140
3. Monsieur Jacek Mosson, prénommé, cent quarante parts sociales	140
4. Monsieur Waldemar Tadeusz Lenkowski, prénommé, quatre-vingt parts sociaux.	80
Total: cinq cent quarante parts sociales	540

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille cinq cents euros (13.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kaminski, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2005, vol. 434, fol. 17, case 5. – Reçu 135 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(003853.3/242/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FOOD-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 33.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001285.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

KONKRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Kraus

Le gérant

(903877.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

KONKRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Kraus

Le gérant

(903876.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

BLAUENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 113.125.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CHATEAU DE BEGGEN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines, ici représentée par Monsieur Eric Everard, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2005, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

2) Monsieur Eric Everard, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination BLAUENBERG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir. Elle pourra par ailleurs emprunter et hypothéquer ses immeubles et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, courrier électronique, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, courrier électronique, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) CHATEAU DE BEGGEN S.A., société anonyme préqualifiée:		
quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499	actions
2) Monsieur Eric Everard: une action	1	action
Total: cinq cents actions 500 actions.	500	actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Eric Everard, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1964 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1150 Bruxelles, 8, Drève Aurélie Solvay; Monsieur Everard assume également la fonction d'administrateur-délégué.

Monsieur Yves Morettini, pensionné, né le 14 juin 1935 à Villerupt (France), demeurant à L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

Monsieur Benoît David, administrateur de sociétés, né le 28 juin 1971 à Namur, demeurant à B-1457 Walhain (NSV), 4, rue Haute.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.367.

4) Les mandats des administrateurs prendront fin en 2011 et celui de commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

- 5) Le siège social est fixé à L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Everard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 77, case 4. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

F. Baden.

(003960.3/200/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

VERTIGO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 113.143.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jonas Lindvall, architect and designer, born in Mollevagen, on February 26, 1963, residing in Kilian Zollsgatan 5b, 217 56 Malmö (Sweden),

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

by virtue of a proxy dated on November 28, 2005,

itself here represented by Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and Mr Ronald Chamielec, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name VERTIGO HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by Mr Jonas Lindvall, the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by the following managers:

Managers A:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974;

- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822.

Manager B:

- Mr Jonas Lindvall, architect and designer, born in Mollevagen, on February 26, 1963, residing in Kilian Zollsgatan 5b, 217 56 Malmö (Sweden).

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jonas Lindvall, architecte et designer, né à Mollevagen, le 26 février 1963, demeurant à Kilian Zollsgatan 5b, 217 56 Malmö (Suède),

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

en vertu d'une procuration datée du 28 novembre 2005,

elle-même ici représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

agissant conjointement en leur qualité de fondés de pouvoirs A.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination VERTIGO HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Monsieur Jonas Lindvall, la partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux 500 parts sociales et a déclaré avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants A:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974;

- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822.

Gérant B:

- Monsieur Jonas Lindvall, architecte et designer, né à Mollevagen, le 26 février 1963, demeurant à Kilian Zollsgatan 5b, 217 56 Malmö (Suède).

La durée de leurs mandats est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 151S, fol. 53, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

G. Lecuit.

(004080.3/220/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

LYNA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.464.

—

Changement suivant les contrats de cession d'actions du 8 décembre 2005:

- Ancien associé unique: MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg Section B 5.524, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Nouveaux associés:

- THE ATHOL TRUST, 35-39 La Colomberie Street, St Helier, Jersey, représentée par HORIZON TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, Jersey Channel Islands, Company number: 64.597,

- THE SPRINGBOK TRUST, 35-39 La Colomberie Street, St Helier, Jersey, représentée par HORIZON TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, Jersey Channel Islands, Company number: 64.597.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour LYNA INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001583.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

UNALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.048.

—
Veuillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour UNALUX

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001589.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

UNALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.048.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08991, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour UNALUX, Société Anonyme Holding

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(001561.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

VEINER BAKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.440.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2005, réf. DSO-BL00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

BÜRODIF

Signature

(903891.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

VEINER BAKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.440.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2005, réf. DSO-BL00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

BÜRODIF

Signature

(903890.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.652.

—
Veuillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001592.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.652.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(001566.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

PYROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1bis, route d'Ettelbrück.
R. C. Luxembourg B 95.950.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, réf. DSO-BL00097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(903874.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

TERRABEL DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 75.211.

—
Der Jahresabschluss am 31. Dezember 2004, eingetragen in Luxemburg, am 2. Januar 2006, Ref. LSO-BM00016, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 4. Januar 2006 hinterlegt.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Dezember 2005.

Unterschrift.

(001319.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**HANS HERBERT FOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ISALINE, S.à r.l.).**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 111.279.

In the year two thousand and five, on the sixth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- The limited liability company under the laws of Germany FIBREGLASS INSULATIONS, GmbH, having its registered office in L-63456 Hanau-Steinheim, Maybachstrasse 14, (Germany), inscribed in the Trade Register of Hanau under the number HRB 5869, here duly represented by its manager, Mr Volker Feist, merchant, residing in D-63755 Alzenau-Hörstein, Unterm Kreuz 6, (Germany).

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act the following:

- That the limited liability company ISALINE, S.à r.l. having its registered office in L-2311 Luxembourg, 57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 111,279, has been incorporated by deed of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 11th of October 2005, not yet published in the Mémorial C.

- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that she has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner, represented as said before, decides to fix the registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Second resolution

The sole partner, represented as said before, decides to change the name of the company into HANS HERBERT FOX, S.à r.l. and subsequently to amend article 3 of the articles of association as follows:

«**Art. 3.** The Company will assume the name of HANS HERBERT FOX, S.à r.l.»

Third resolution

The sole partner, represented as said before, decides to modify the company's purpose in order to give article 2 of the articles of association the following wording:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is the trade with absorbing and building materials.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

And more generally, it can carry out all industrial, commercial or financial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to further their development or extension.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée de droit allemand FIBREGLASS INSULATIONS, GmbH, ayant son siège social à L-63456 Hanau-Steinheim, Maybachstrasse 14, (Allemagne), inscrite au Registre de Commerce de Hanau sous le numéro HRB 5869, ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Volker Feist, commerçant, demeurant à D-63755 Alzenau-Hörstein, Unterm Kreuz 6, (Allemagne).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ISALINE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.279, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer le siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination de la société en HANS HERBERT FOX, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La Société prend la dénomination de HANS HERBERT FOX, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet de la société est le commerce de matériels isolants et de matériaux de constructions.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Et plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Feist, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2005, vol. 534, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2006.

J. Seckler.

(003625.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BILLON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R. C. Luxembourg B 48.841.

Le gérant unique de la Société, Monsieur Christian Billon a désormais son adresse professionnelle au 18, rue de l'Orange, L-2267 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BILLON

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001082.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.